



## REGLEMENT DU CONCOURS EN HAÏTI

### I - OBJET ET SUJET DU CONCOURS

Le concours de peintures collectives baptisé « **Tout Pou Youn, la couleur aux artistes** » explorera la vie en Haïti et ses couleurs.

Il est organisé par l'association **Haïti Action Artistes** dans le cadre du lancement de la première marque de peinture acrylique fine pour artistes « **Tout pou Youn** » avec le soutien de la **Fondation Culture Création** (FCC),

Ce concours a pour objectif de faire connaître aux artistes de tout le pays, la première gamme de peinture acrylique fine pour artistes produite en Haïti par une firme haïtienne, tout en valorisant et récompensant le travail des collectifs d'artistes ou regroupements d'artistes.

### II - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours s'adresse à tous les artistes qui s'adonnent aux arts plastiques comme moyen d'expression. Il n'est pas nécessaire d'être adhérent à l'association Haïti Action Artistes.

16 collectifs d'artistes seront sélectionnés selon des critères préétablis, sur présentation de dossiers (formulaire dûment rempli et signé, accompagné de 3 ou 4 photos des œuvres réalisées par les membres du collectif).

Ces associations d'artistes, ou collectifs d'artistes proviendront de tout le pays.

Les dossiers de participation devront être déposés au plus tard le 12 avril à la Fondation Culture Création (Dépt. de l'Ouest), à l'Alliance Française de Jacmel (Dépt du Sud-est), à l'Alliance Française du Cap haïtien (Dépt du Nord), l'Alliance Française des Gonaïves (Dépt. de l'Artibonite), à l'Alliance Française des Cayes (Dépt. du Sud) et à l'Alliance Française de Jérémie (Dépt. de la Grand-Anse). Ils peuvent également être envoyés par mail à : [boutique\\_haa@yahoo.fr](mailto:boutique_haa@yahoo.fr)

### III. MODALITES DE PARTICIPATION

Le concours aura lieu à Jacmel, Cap Haïtien, Port-au-Prince : Carrefour et Carrefour-feuilles.

Dans chaque lieu, 4 collectifs d'artistes se retrouveront pour réaliser une peinture collective.

Ce sont bien les collectifs ou regroupements d'artistes qui seront sélectionnés. Charge à eux de choisir parmi leurs membres, les 3 artistes qui les représenteront, participeront à l'œuvre collective et recevront en leur nom un prix. Il n'est pas nécessaire d'être une association officiellement inscrite, ce peut être un collectif informel.

Dans chaque ville faisant partie du concours, une personne référente sera nommée pour aider **Haïti Action Artistes** à organiser au mieux le déroulement du concours.

Chaque participant prendra soin de venir avec une de ses toiles le jour de la réalisation de la peinture (il remportera sa toile à la fin de la journée).

La réalisation des peintures collectives s'étalera entre le 15 et le 25 avril dans les différentes villes sélectionnées.

#### **IV- DATE LIMITE D'INSCRIPTION**

La date limite d'inscription est fixée au 12 avril 2014

#### **V - REALISATION DES PEINTURES COLLECTIVES / DES COMBITS DE PEINTURE**

Chaque peinture collective se fera sur une toile de 5m de long. Chaque participant bénéficiera d'une même surface à peindre.

Tout le matériel sera fourni, dont les peintures **Tout Pou Youn** qui seront utilisées pour la première fois.

Repas, boisson et déplacement seront offerts à chaque participant.

La réalisation de la peinture se déroulera dans le local des Alliances Françaises de Jacmel et du Cap Haïtien, et à l'ENARTS pour Port-au-Prince.

#### **VI - COMPOSITION DU JURY**

Une palette de personnalités de la vie culturelle et artistique haïtienne sera invitée à former le jury qui se réunira à Port-au-Prince pour découvrir les 4 toiles.

Le jury se rencontrera le 26 avril au siège de la Fondation Culture Création et annoncera le palmarès suite à sa délibération.

#### **VII. DOTATION - PRIX**

Il y aura un prix décerné pour chacune des 4 toiles collectives réalisées, soit 16 prix

- 1er prix – Les 4 collectifs recevront chacun 22 500 gourdes
- 2<sup>ème</sup> prix – Les 4 collectifs recevront chacun 18 000 gourdes
- 3<sup>ème</sup> prix – Les 4 collectifs recevront chacun 13 500 gourdes
- 4<sup>ème</sup> prix – Les 4 collectifs recevront chacun 9 000 gourdes

Soit un total de 5 600 \$

Les participants au concours ne seront pas considérés comme adhérents d'office de HAA. Ils devront décider d'eux- même de l'opportunité de leur adhésion individuelle (500 gourdes).

Grâce à cette adhésion, ils pourront apporter leur soutien à **Haïti Action Artistes** et auront la possibilité d'acheter la peinture **Tout Pou Youn** ainsi que le matériel pour artistes à la boutique et pourront bénéficier des formations proposées.

#### **VIII. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les artistes participant à ce concours acceptent que leurs noms et photos puissent être utilisés par **Haïti Action Artistes** à des fins publi-promotionnelles sans qu'ils puissent prétendre à rémunération.

Les œuvres collectives appartiendront à **Haïti Action Artistes** qui en disposera dans l'intérêt de tous : soit en les vendant lors d'une vente aux enchères par exemple, l'argent permettant de financer la boutique et les formations, soit en les exposant dans un lieu public, administration publique, université, hôpital.. .

#### **IX - RESULTAT DU JURY**

Les collectifs d'artistes gagnant seront avisés par avis affiché au siège de la **Fondation Culture Création**, sur le site de la **FCC** et sur le site de **HAA** ainsi que sur les panneaux des **Alliances Françaises**.

#### **X - REGLEMENT**

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation de l'avis à concours ci-dessus mentionné.

Fondation Culture Création, 38 rue Faustin 1<sup>er</sup>, Bois Patate Canapé-vert, Port-au-Prince

Téléphone de la FCC : 2813-7124 (horaire d'appel 8h /4h -8h/1h le samedi)

Site : [www.fondationculturecreation.org](http://www.fondationculturecreation.org)

Association Haïti Action Artistes

Site : [www.haitiactionartistes.org](http://www.haitiactionartistes.org)

Mail : [boutique\\_haa@yahoo.fr](mailto:boutique_haa@yahoo.fr)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

**Tout Pou Youn, la couleur aux artistes**

Nom du collectif d'artistes ou du regroupement :

Ville :

Nom et prénom du (de la) responsable mandaté (e) :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Présentation du collectif ou regroupement d'artistes (4 à 5 lignes), date de création, nombre de membres :

Noms et prénoms des membres du collectif d'artistes et N° de téléphone :

Prière de joindre 3 à 4 photos d'œuvres réalisées par les membres du collectif.

Nous, membres du collectif d'artistes, avons pris connaissance du règlement du concours, et en acceptons les conditions.

Signatures des membres et date :

à déposer signé et daté au local de la Fondation Culture Création, au 38 rue Faustin 1<sup>er</sup>, Bois Patate Canapé-vert, Port-au-Prince, ou à l'Alliance Française de Jacmel ou à l'Alliance Française du Cap Haïtien ou à toute autre alliance française ou par mail à : [boutique\\_haa@yahoo.fr](mailto:boutique_haa@yahoo.fr)